

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil dix-sept, le 27 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE
membres titulaires et membre suppléant Chantal MENIGOT.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Joseph FLEURY, Robert NATALE, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Josette BESSE à Cédric PERRIN, Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Claude BRUCKERT à Christian RAYOT, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Robert NATALE à André HELLE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 15 juin	Le 15 juin	En exercice	41
		Présents	31
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean-Claude BOUROUH est désigné.

2017-05-05 Rapport annuel 2016 du Service Public d'Assainissement Collectif
Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Le présent dossier a pour objet de présenter le bilan 2016 du Service d'Assainissement Collectif de la Communauté de Communes du Sud Territoire, sur un plan technique et financier, et ainsi répondre à l'obligation réglementaire d'information des usagers sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Le Conseil communautaire après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

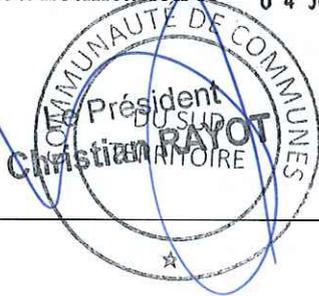
- **de valider le rapport annuel du service assainissement collectif,**
- **d'autoriser la diffusion du présent rapport à l'ensemble des communes membres de la CCST.**

Annexe : Rapport annuel 2016 Assainissement collectif

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 04 JUIL. 2017

Le Président,



Le Président,



Envoyé en préfecture le 04/07/2017
Reçu en préfecture le 04/07/2017
Affiché le [REDACTED]
ID : 090-249000241-20170627-2017_05_05-DE

Communauté de Communes Sud Territoire

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2016

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	1
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	1
1.2.	Mode de gestion du service.....	1
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	1
1.4.	Nombre d'abonnés	2
1.5.	Volumes facturés	2
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents.....	2
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	3
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)	3
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	3
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	9
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	9
1.10.2.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration et épandues	9
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	11
2.3.	Recettes	12
	Recettes de la collectivité :	12
3.	Indicateurs de performance	13
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	13
3.3.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	15
3.4.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	16
4.	Financement des investissements	19
4.1.	Montants financiers	19
4.2.	Etat de la dette du service.....	19
4.3.	Amortissements.....	19
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	19
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	19
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	21
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	22

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal depuis le 1^{er} janvier 2011. La communauté de Communes est un EPCI dont les compétences en assainissement sont les suivantes : collecte, transport, dépollution, contrôle de raccordement, élimination des boues produites.

A la demande des propriétaires, les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement, et les travaux de suppression ou d'obturation des fosses ne sont pas de la compétence de la CCST.

Le territoire desservi est constitué par les communes possédant sur le périmètre de la CCST un réseau d'assainissement, soit les communes de Beaucourt, Boron, Bretagne, Delle, Croix, Faverois, Fêche l'Eglise, Grandvillars, Joncherey, Lebetain, Rechesy, Thiancourt et Vellescot.

Le règlement de service a été approuvé le 14 décembre 2010. Il n'y a pas existence d'une CCSPL.

Un plan de zonage a été approuvé pour les communes de :

- Faverois le 25 février 2008
- Beaucourt le 13 septembre 2010
- Fêche l'Eglise le 03 mars 2006
- Grandvillars le 02 février 2007
- Lebetain le 21 juin 2012
- Rechesy le 19 janvier 2010
- Joncherey le 16 février 2004
- Bretagne, Recourrance, Vellescot, le 23 février 2004
- Boron, Brebotte, Froidefontaine, Grosne le 17 janvier 2005.

1.2. Mode de gestion du service

Le mode d'exploitation du service assainissement est variable en raison de la reprise récente de la compétence au niveau intercommunal, jusqu'alors géré par les communes via ou non un syndicat.

Le service est exploité en régie pour les réseaux des communes de Beaucourt, Boron, Bretagne, Croix, Delle, Faverois, Fêche l'Eglise, Grandvillars, Joncherey, Lebetain, Réchésy, Thiancourt et Vellescot.

Le service était exploité en affermage (délégation de service public) pour les réseaux et la station de Beaucourt par la société Véolia depuis le 1^{er} juillet 2006 et jusqu'au 1^{er} juillet 2016.

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 18 638 habitants au 31/12/2016.

1.4. Nombre d'abonnés

Envoyé en préfecture le 04/07/2017
 Reçu en préfecture le 04/07/2017
 Affiché le

ID : 090.249000241-20170627-2017_05_05-DF

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 6953 abonnés au 31/12/2016 (7184 au 31/12/2015).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016
Beaucourt	1649
Boron	175
Bretagne	99
Croix	56
Delle	1723
Faverois	266
Fêche l'Eglise	301
Grandvillars	1319
Joncherey	631
Lebetain	197
Rechesy	335
Thiancourt	126
Vellescot	76
Total	6953

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³
Total des volumes facturés aux abonnés	631 212

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2011 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2012 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2013 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m ³	Variation annuelle en %
STEP Badevei - Fêche l'Eglise (PMA)	34 601	34 047	31 880	32 487	31 532	31 080	-1,5%
Bretagne	—	—	1 900	2 000	8 035	7 108	-11,5 %
Total des volumes exportés	34 601	34 047	33 780	34 487	39 567	38 188	-3,5 %
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2011 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2012 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2013 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2016 en m ³	Variation annuelle en %
Suisse (SEBA)	350 000	555 000	515 000	364 000	370 600	396 001	7 %
Total des volumes importés	350 000	555 000	515 000	364 000	370 600	396 001	7 %

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2016 : 33 (identique à 2015 et 2014 ; 22 en 2013 et 8 en 2012).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 37,5 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- 108,5 km de réseau unitaire hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 146 km.

27 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
13 déversoirs d'orage	Delle	0
9 déversoirs d'orage	Grandvillars	0
2 déversoirs d'orage	Joncherey	0
1 déversoir d'orage	Réseau intercommunal de STEP Grandvillars	0
2 déversoirs d'orage	Beaucourt	0

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 5 stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Grandvillars

Code Sandre de la station : [060990053001]

Caractéristiques générales				
Type de traitement (cf. annexe)	Boues activées			
Commune d'implantation	Grandvillars			
Lieu-dit	Rue du Stade			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	20 000 eqhab			
Nombre d'abonnés raccordés	4 500 abonnés			
Nombre d'habitants raccordés	11 600 habitants + communes suisses			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	5 500 m ³ /j			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 7 novembre 1988 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Allaine (eau douce de surface)			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	15	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	70
Pt	2	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80

Envoyé en préfecture le 04/07/2017

Reçu en préfecture le 04/07/2017

Affiché le

07/07/2017

ID : 090-24900241-20170627-2017_05_05-Dé

Charges rejetées par l'ouvrage

	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
	DBO ₅		DCO		MBS		NGL		Pt	
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	5.5	90	35	80	8.8	68	41	81	1,1	80

⁽⁴⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique